

Ministère
de l'Intérieur.

Paris, le 24 Mars 1838

3^e Division.

1^{er} Bureau.

Beaux arts.

Académie N^{ale}
de France à Rome.

Lacunes existant
dans l'exemplaire
de l'ouvrage d'Égypte
envoyé à l'Académie.

Monsieur le Directeur, J'après les réclamations que vous m'avez adressées au sujet des lacunes qui existent dans les livraisons de l'ouvrage sur l'Égypte accordé à l'Académie de France à Rome, j'ai écrit à M. Fomard, afin de l'inviter à prendre les dispositions nécessaires pour compléter cet exemplaire.

Aujourd'hui M. Fomard me répond que la totalité de l'exemplaire dont il s'agit a été délivré en plusieurs fragments pour être remis à l'Académie. La 5^e publication a été livrée le 13 septembre 1827, et les 4 derniers volumes de texte le 11 septembre 1830. M. Fomard en a vu une copie signée de M. Horace Vernet.

C'est ce dernier envoi qui renferme les chapitres que vous réclamez, Monsieur le Directeur, savoir : les 20^e, 22^e, 24^e des Antiquités - descriptions, (tome 2), et les pages 88 à 238 antiquités -
- mémoires

M. le Directeur de l'Académie N^{ale} de France à Rome.

—mémoires, (tome 2). Votre note indiquait que cette lacune s'étend jusqu'à la page 331; mais la pagination de ce volume s'arrête à 238. Il est à remarquer aussi, que le nombre des mémoires est de 8 et non pas de 9, comme le portait la réclamation.

M. Fomard ajoute une dernière observation: c'est que, si l'Académie possède, comme il le paraît, la table du 2^e volume des antiquités-mémoires et les autres chapitres des antiquités-descriptions, c'est une preuve que la dernière livraison des volumes a été renvoyée à sa destination.

Quoiqu'il en soit, comme il ne serait pas possible de remplir les lacunes que vous avez signalées, Messieurs le Directeur, sans décompter un autre exemplaire, je vous prie de veiller à ce qu'il soit fait une nouvelle vérification des livraisons parvenues à l'Académie; car on peut expliquer l'absence de certaines portions de ces envois par

quelque mélange ou par une erreur
commise dans le brochage des tomes
en question, qu'un examen plus approfondi
fera sans doute découvrir.

Recevez, Monsieur le Directeur,
l'assurance de ma considération la
plus distinguée.

Le Roi de France,
Ministre de l'Intérieur.
Sous le Ministre & par autorisation,
Le Chef de la Division
des Beaux arts.
an